

Les mesures Fillon sur le Totalitarisme islamique et le contrôle de l'islam



Vaincre le totalitarisme islamique et mettre en place un contrôle administratif

du culte musulman : Retour sur les mesures proposées par François Fillon dans son ouvrage (nov. 2016) et ses annonces

« *La France a fait montre de cécité, de naïveté, d'ignorance* » (Boualem Samsal).

Un diagnostic clair

Il ne s'agit pas d'une guerre civile, d'un conflit intercommunautaire, mais bien d'une **guerre mondiale** par le nombre des pays concernés et l'ampleur des coups portés. Une guerre planifiée qui suit la consigne du quotidien *Dar al Islam* du 20 juillet 2015 : « *Toujours viser des endroits fréquentés... les synagogues, les églises...le but étant d'installer la peur dans leur cœur* ». Il faut nommer les choses et parler de **totalitarisme islamiste** :

- culte d'une violence meurtrière qui exalte la mort et la destruction ;
- révolution conservatrice et haine de la modernité ;
- culture antisémite ;
- préférence pour l'effondrement de sa société plutôt que le compromis avec l'adversaire.

A l'international

⇒ **Se donner les moyens de sa politique étrangère et de sa politique de défense**

- Seuls la France et les Etats-Unis sont véritablement engagés dans la coalition internationale contre Daech. Où sont l'UE et le soutien allemand autre qu'humanitaire ?
- Il faut se donner les moyens de sa politique extérieure :
- créer un programme de cyberdéfense équivalent à la dissuasion ;
- s'inscrire dans une trajectoire de budget de la Défense égal à 2% du PIB ;
- restaurer l'entraînement de nos forces militaires et la disponibilité du matériel ;
- associer nos partenaires européens au financement d'opérations extérieures ;
- renforcer l'effort de recherche et soutenir le tissu industriel de défense ;
- moderniser la gestion des ressources humaines de l'armée.

⇒ Mettre en place une vraie coalition incluant Russes et Iraniens. En guerre, on choisit son principal ennemi : de Gaulle s'est allié avec la Russie pour combattre Hitler.

⇒ Arrêter d'entretenir de chaleureuses relations avec certaines monarchies du Golfe quand elles financent les activités de l'Etat islamique ou des mosquées salafistes en France.

Refaire l'Europe

- **Renégocier les accords de Schengen pour un véritable contrôle aux frontières extérieures de l'Europe**

En 2013, 107 000 personnes ont irrégulièrement franchi les frontières Schengen. En 2015 elles étaient 1 800 000. Parmi elles, le commando du stade de France, passé par l'île grecque de Leros avec des faux papiers syriens. Un corps européen de garde-frontières et garde-côtes doit en priorité fermer l'autoroute des Balkans de la Turquie à l'Europe centrale.

- **Eurojust, en matière de coopération judiciaire, et Europol, en matière de sécurité, doivent devenir les bras armés de la lutte antiterroriste européenne.** Pourrait être créée une *no fly list* regroupant tous les individus porteurs d'une menace terroriste.
- **Développer une plateforme commune européenne de lutte antiterroriste** au-delà du centre européen de lutte contre le terrorisme créé en 2016 et encore limité à un simple échange d'informations entre Etats.

A l'intérieur, reconquérir les territoires perdus de la République

- Si la Belgique est devenue le vivier européen du djihadisme, c'est le résultat de sa politique communautaire sur laquelle a prospéré le communautarisme islamiste ; « *la Belgique, Etat modérément laïque, traite avec modération les religieux*

dogmatiques » (rapport du sénateur belge Alain Destexhe, 2009). Plusieurs prérequis :

- Réaffirmer la laïcité, ni plus ni moins ;
- Mobiliser et réorganiser en profondeur l'Etat régalien, sinon toute action sera vaine ;
- Regrouper les services de renseignement (il en existe 6) pour en faire deux bras armés, l'un sous l'autorité du ministère de l'intérieur, l'autre sous l'autorité du ministre de la défense ;
- Passer d'une logique de police secours à un concept de « pilotage -patrouillage-zonage » : permanence sur le terrain pour réagir au plus vite, et mieux déceler les risques de radicalisation ;
- Donner à la cour d'assises spéciales seule compétente les outils indispensables pour traiter une centaine et non pas une dizaine d'affaires de terrorisme par an et ce dans des délais beaucoup plus courts. En outre, il faut créer deux ou trois cours d'assises spéciales en province ;
- Viser une capacité de 80 000 places de prison dont 5 000 en établissements ultra sécurisés pour la détention des terroristes tout en développant les moyens du renseignement pénitentiaire. Mettre en place une rétention de sûreté en fin de peine pour les condamnés pour terrorisme qui resteraient dangereux, comme la droite l'a fait en 2009 pour les criminels pédophiles.

4 mesures concrètes pour lutter efficacement contre le terrorisme :

- **Interdire le retour sur le territoire national des Français partis combattre à l'étranger dans les rangs terroristes** (2 000 Français environ). Ces Français seront déchus de la nationalité française et interdits de séjour sur notre sol. Pas besoin de modifier la Constitution pour cela, et la France n'a pas ratifié les textes internationaux sur l'apatridie. Pour cela, on peut utiliser l'article 23-8 du code civil visant tous les Français quelque soit leur statut.
- **Punir de lourdes peines de prison les Français convaincus d'appartenir à la mouvance terroriste**, en utilisant l'article 411-4 du code pénal qui punit de 30 ans de réclusion criminelle et de 450 000€ d'amende l'intelligence avec toute organisation étrangère pour nuire à la France.
- **Expulser sans délai du territoire national avec interdiction d'y revenir les étrangers étant dans la mouvance intégriste.**
- **Internet : mettre en place une déclaration de soupçons remontant des Gafa vers les autorités**, comme le font les banques pour le blanchiment et le financement du terrorisme vers Tracfin. Avec un contrôle du juge pour éviter les dérives et une palette de mesures de riposte : mise sous surveillance renforcée, coupure de l'accès internet, interpellation du suspect, etc.

Enfin, il faut mettre en place **un véritable contrôle administratif du culte musulman**, comme la République a exercé pendant des années un contrôle sur le catholicisme, le protestantisme ou le judaïsme. Rude travail à l'époque de la loi de 1905. Ce contrôle nécessite d'abord un interlocuteur pour gérer le culte musulman, légitime et non contrôlé par l'extérieur.

Ce contrôle se concrétiserait également par plusieurs mesures :

- contrôler administrativement les ouvertures de mosquées et fermer les lieux de culte abritant des activités contraires à l'ordre public ;
- vérifier que les prêches sont faits en français ;
- interdire les financements étrangers de mosquées ;
- dissoudre toutes les associations qui se réclament du salafisme, du wahhabisme ou des Frères musulmans, et qui sont incompatibles avec nos valeurs ;
- constituer des associations culturelles musulmanes pour la gestion des lieux de culte et le respect des obligations de transparence financière prévues par la loi.

Note rédigée par William Thay,
Président du Millénaire

Le Millénaire est un groupe de réflexion spécialisé sur les questions de politiques publiques et travaillant à la refondation de la droite. Il est composé d'une trentaine de contributeurs de divers horizons —cadres du privé, du public, chercheurs, chefs d'entreprises— et chacun expert dans son domaine.

Bureau du Millénaire

Président : **William Thay**

Vice-Président : Gilles Bösiger

Secrétaire général : Florian-Gérard-Mercier

Secrétaire général adjoint : Pierre-Henri Picard

Secrétaire général adjoint : Olivier Bodo

Secrétaire général adjoint : Jean-Baptiste Gardes

Directeur de la Communication : Alexis Findykian

Contact :

William Thay : william.thay@lemillenaire.org

Alexis Findykian : alexis.findykian@lemillenaire.org

Presse : presse@lemillenaire.org

<http://lemillenaire.org>

Et pour suivre toutes les actualités du Millénaire :

<http://lemillenaire.org>

https://twitter.com/Le_Millenaire

<https://www.facebook.com/Millenaire/>

Mentions légales :

L'ensemble de ce rapport relève de la législation française et internationale sur le droit d'auteur et de la propriété intellectuelle. Tous les droits de la reproduction sont réservés à l'association « Le Millénaire », la reproduction de tout ou partie de ce rapport sur quelque support que ce soit est formellement interdite sauf autorisation expresse du Président de l'association.

